

Berne, le 3 juin 2022

Communiqué de presse

Le TARDOC toujours pas approuvé par le Conseil fédéral

Le Conseil fédéral désavoue les partenaires coopératifs dans le domaine de la santé

En refusant d'approuver le nouveau tarif médical TARDOC aujourd'hui, le Conseil fédéral va à l'encontre des exigences qu'il a lui-même formulées depuis des années et donne un très mauvais signal pour le développement futur de notre système de santé. « Pour nous, médecins de famille et de l'enfance, cette décision est absolument incompréhensible. Les partenaires tarifaires FMH et Curafutura ont rempli tous les critères légaux d'approbation, éliminé les incitations erronées et actualisé de fond en comble le tarif obsolète », résume Philippe Luchsinger, président de mfe. « Maintenant, nous nous retrouvons face à un gâchis, huit ans de travail, de négociations et d'échanges - y compris avec le Conseil fédéral et l'OFSP - pour rien ».

Le remplacement du tarif actuel est réclamé depuis des années, notamment par le Conseil fédéral. Le nouveau tarif médical TARDOC a été soumis au Conseil fédéral pour approbation dès 2019 et a été révisé et complété à trois reprises conformément aux exigences du Conseil fédéral et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Le TARDOC remplit toutes les conditions légales d'approbation et garantit également la neutralité des coûts (pas d'augmentation des coûts suite au changement de modèle).

Une décision absolument incompréhensible et lourde de conséquences

Pendant huit ans, les partenaires tarifaires ont travaillé ensemble sur ce projet de nouveau tarif médical moderne pour le secteur ambulatoire et ont satisfait à toutes les exigences et conditions cadres du Conseil fédéral. Le rejet du TARDOC aujourd'hui a pour conséquence que les médecins travaillant en ambulatoire doivent continuer à travailler avec le TARMED, qui est dépassé depuis longtemps et n'est plus adapté. Il ne reflète pas correctement la médecine moderne actuelle et il conduit à des incitations erronées.

« mfe a toujours soutenu le projet TARDOC et le travail des partenaires tarifaires. Nous nous sommes impliqués dans les discussions tarifaires en tant que partie de la FMH. Il est absolument incompréhensible que le tarif n'ait pas été approuvé par le Conseil fédéral, alors que toutes ses exigences et les conditions-cadres prescrites ont été respectées. Les partenaires tarifaires ont rempli leur part du contrat, mais le chemin pour y parvenir a été difficile. La médecine de famille et de l'enfance est un pilier important des soins médicaux de base - TARDOC l'aurait enfin reflété dans un chapitre spécifique. Il est frustrant que nous devions tous continuer à travailler avec un tarif obsolète et inapproprié », déclare Luchsinger.

Avec la décision de ce jour, le Conseil fédéral désavoue l'alliance des forces prêtes à des réformes dans le système de santé suisse. Le partenariat tarifaire, un principe clé de la LaMal, est ainsi bafoué. « Cette décision soutient au fond les forces qui bloquent les réformes depuis des années, » regrette



Haus- und Kinderärzte Schweiz
Médecins de famille et de l'enfance Suisse
Medici di famiglia e dell'infanzia Svizzera

Luchsinger. « C'est un mauvais signal envers tous ceux qui sont allés de l'avant pendant tous ces années. »

mfe soutient la FMH et les partenaires tarifaires et va, ensemble avec eux, examiner et évaluer la situation.

mfe: l'association qui défend les intérêts politiques des médecins de famille et de l'enfance

La santé de la population, sa qualité de vie ainsi que les coûts et la qualité des systèmes de santé dépendent de l'importance accordée à la médecine de famille. mfe s'engage pour la promotion, la valorisation et le renforcement de la médecine de famille.

Informations complémentaires:

Sandra Hügli-Jost

Responsable communication, mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse

078 920 24 05, sandra.huegli@medecinsdefamille.ch

www.medecinsdefamille.ch